MAIRIE DE MONTAGNY-EN-VEXIN

PROCES VERBAL

Réunion du Mardi 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'avril à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Montagny-en-Vexin sous la présidence de Loïc TAILLEBREST, Maire.

Étaient présents : TAILLEBREST Loïc, CATTET Jean-Luc, GUERINEAU Christophe, EPAGNEUL Gaëtan, DEVILLER Franck, VERLEY Clémence, DEVOUASSOUD Eric, BEAUSSART Gérard,

Absents excusés : Sophie GESLAND pouvoir à Christophe GUERINEAU, PASCOT Aurélie, DOULUT Didier, GESSAT Cécile, MICHEL Marie-Christine

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 9

Le quorum est constaté.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-17 et de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales Monsieur Jean-Luc CATTET est désigné secrétaire de séance.

Les membres du conseil municipal, après en avoir pris connaissance, approuvent les termes du procès-verbal du 4 mars 2025. Monsieur le Maire et le secrétaire de séance y apposent leur signature.

Date de convocation : 26 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 26 mars 2025

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 4 mars 2025
- Compte-rendu des décisions du Maire
- Vote des taxes
- Subvention au Club Sportif Chaumontois
- Budget Primitif 2025
- Acquisition emplacement réservé N°1 Parcelle AB 322 pour partie
- Questions diverses
-

MAIRIE DE MONTAGNY-EN-VEXIN

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération N°005 du 25 mai 2020

- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

Décisions

Numéro	Date	Objet

Déclaration d'intention d'aliéner

Date	Noms	Adresse	Exercice du droit De préemption
17/02/2025	HESPEL	12 rue du Parc	NON
24/03/2025	GUERINEAU	9 rue du Bocquet Boulie	NON
31/03/2025	SCI CELAUGI	4 rue de la Molière	NON
07/04/2025	LAPERDRIX	10 allée des mésanges	NON

Acceptation des devis

Date	Compte	Fournisseur	Objet	Montant TTC
06/03/2025		AXE SIGNA	Barrière depose et pose	864.00 €
14/03/2025		LHERMITTE	Séances de bibliothèque petite enfance	324.90 €

24/03/2025		CORRE	Bornage Emplacement reserve N°1	1496.45 €
31/03/2025		DANTAN	Clôture aire de jeux	552.10 €
07/04/2025		RODET SA	Patins chaises salle polyvalente	93.84 €

DEL2025-08-04-001 – Vote des taxes

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanisme d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Taxe Foncière bâtie	53.95
Taxe Foncière non bâtie	54.61
Taxe d'habitation	24.83

Un vote a lieu

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

La délibération est adoptée.

DEL 2025-08-04-002 – Subvention au Club Sportif Chaumontois

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Club Sportif Chaumontois. Après en avoir délibéré, il propose d'allouer une subvention d'un montant de 200 euros.

un vote a lieu ;

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

La délibération est adoptée.

DEL 2025-08-04-003 – Budget Primitif 2025

Vote du Budget

Monsieur le Maire expose que le projet de budget a été communiqué à chacun des membres du conseil municipal ainsi que l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2024. Il propose qu'il soit procédé au vote du budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement (pour les opérations d'équipement, par opération)

MAIRIE DE MONTAGNY-EN-VEXIN

Section de Fonctionnement

Dépenses

011- Charges à caractère général	768 059.47 €
012 – Charges de personnel	285 800.00€
014 – Atténuation de produits	25 044.00 €
023 – Virement à la section d'invest.	39 382.22 €
042 – Opérations d'ordre entre sections	
6811 – Dot.amort. immos incorp & corp	773.78€
65 – Autres Charges de gestion courante	258 500.00 €
66 – Charges financières	39 685.00 €
68 – Dotations aux provisions	0.00 €
Total des dépenses	1 417 243.47€

Recettes

002 – Excédent antérieur reporté	764 034.47 €
70 – Produits des services	3 100.00 €
73 – Impôts et taxes	30 482.00 €
731 – Fiscalité locale	417 686.00 €
74 Dotations et Participations	179 721.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	22 220.00 €
78 – Reprises sur provisions	0.00 €
Total des recettes	1 417 243.47 €

Section d'investissement

Dépenses

001 – Solde d'exécution invest. Reporté	4 234.00 €

1641 – Emprunts en euros	**30 475.00 €**
20 – Immobilisations incorporelles	**0 €**
204 – Subventions d'équipement verséés	**3 200.00 €**
2041582 – GFP Bâtiments et installations	
Dont opérations	
2041582 – GFP Bâtiments et installations	3 200 € - Eclairage public Houtelet
21 – Immobilisations corporelles	**95 303.32 €**
Dont Opérations (avec crédits de report)	
2111 – 321 – Acquisition terrain olive Fermettes	3 605.78 €
2128 – 318 – Aire de jeux	28 000.00 €
21318 – 322 – Restauration Cloche Eglise	11 000.00 €
2151 – 258 – Plateau Surelevé Chemin Piéton	24 565.59 €
21538 – 253 – Ass.pluvial Carrières	10 446.65 €
217578 – 315 – Divers	8 005.30
Nouveaux crédits	
2111-328 – Acquisition terrain liaison piétonne	8 900.00 €
2158 – 327 – Installation Vidéo Protection	780.00 €
Total des dépenses	**133 212.65 €**

Recettes

01- Solde d'exécution d'inv. Reporté	**0 €**
021 – Virement de la section de fonct.	39 382.22 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	**773.78 € dont**
2804158 – Autres Grpts – Bâtiments et install.	468.00 €
281538 - Autres réseaux	305.78 €
10 – Dotations Fonds divers	
10222 – FCTVA	0 €
10226 – Taxe d'aménagement	0 €
1068 – Excédent de Fonctionnement capitalisé	50 544.75 €
Total	**50 544.75 €**

13 – Subventions d'investissement

1322 – Subv non transf Régions	5 703.00€
1323 – Département	23 350.00 €
1328 – Autres subv d'équip non transf	5 917.00 €
13461 – Dotation équip.territoires ruraux nons trans	7 542.90€
Total	**42 512.90 €**
Total des recettes	**133 212.65 €**

Il propose d'adopter le budget tel que présenté ci-dessus, de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après en avoir délibéré, un vote a lieu :
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

La délibération est adoptée.

DEL 2025-08-04-004 – Acquisition emplacement réservé N°1 Parcelle Ab 322 pour partie

Monsieur le Maire expose le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle AB 322 en vue de la création d'une liaison piétonne entre la rue du Parc et la rue de la Maladrerie conformément aux dispositions prévues dans la partie « Espaces réservés » du Plan Local d'Urbanisme. Cette acquisition se fera à l'amiable sur une base d'un prix de 90 euros/m2. La surface estimée est à 66 m2. Le bornage ainsi que les frais de notaire seront supportés par la Commune.

Les dépenses prévues sont donc :

- Acquisition du terrain 5 940.00 €
- Frais de notaire 1 100.00 €
- Géomètre 1 496.45 €

Total

Monsieur le Maire propose d'approuver cette acquisition, de l'autoriser, lui ou son représentant, à effectuer toute démarche en vue de cette acquisition, notamment la signature de l'acte d'achat, d'inscrire les dépenses au Budget.

Un vote a lieu

Contre 0 Abstention 0 Pour : 9

La délibération est adoptée.

MAIRIE DE MONTAGNY-EN-VEXIN

DEL 2025-08-04-005 – Adhésion de la Commune à la compétence optionnelle vidéoprotection du Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 21 septembre 2017 du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiant ses statuts afin d'y compléter ses compétences optionnelles en matière de vidéoprotection, par l'acquisition, la réalisation, la gestion et l'entretien des dispositifs de vidéoprotection, selon les modalités prévues dans le Code de la sécurité intérieure.

Vu la délibération du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit du 13 juin 2018 adoptant le Règlement d'exercice de la compétence vidéoprotection ;

Vu la convention de partenariat entre le syndicat mixte Oise Très Haut Débit et l'Etat en date du 16 mars 2022 relative aux modalités d'intervention des forces de sécurité de l'Etat dans le cadre de la vidéoprotection des espaces publics communaux et départementaux ;

Vu la délibération du Comité syndical du 14 novembre 2024 adoptant la convention-cadre relative aux modalités d'acquisition, d'installation, d'entretien et de mise à disposition des dispositifs de vidéoprotection et aux modalités de mise à disposition du personnel chargé du visionnage à établir avec les communes et EPCI

Considérant la volonté de la commune de Montagny-en-Vexin d'adhérer à la compétence optionnelle « vidéoprotection » du SMOTHD, afin de s'inscrire dans une démarche de mutualisation avec le Département de l'Oise et d'autres communes du Département, lui permettant de rationaliser et de rendre plus efficace la vidéoprotection sur son territoire, dans le but de renforcer la sécurité de ses administrés,

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire propose :

Article 1 : d' adhérer à la compétence optionnelle « vidéoprotection » du SMOTHD, mentionnée à l'article 2.2.2 des statuts du Syndicat,

Article 2 : de transférer au SMOTHD les missions décrites dans les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « vidéoprotection » du SMOTHD dans les conditions prévues à l'article 4.2 des statuts du syndicat,

Article 3 : d'approuve les termes de la convention-cadre jointes en annexe relative aux modalités d'acquisition, d'installation, d'entretien et de mise à disposition des dispositifs de vidéoprotection et aux modalités de mise à disposition du personnel charge du visionnage ;

Article 4 : de l'autoriser (lui ou son représentant) à signer la convention-cadre susvisée et tous autres pièces relatives à ce dossier.

Un vote a lieu

Contre 0 Abstention 0 Pour : 9

La délibération est adoptée.

MAIRIE DE MONTAGNY-EN-VEXIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 56.

Délibérations incluses 2025-08-04-001 à 2025-08-04-005

Le secrétaire de séance

Jean-Luc CATTET

Le Maire

Loïc TAILLEBREST